

Commission « Formation - enseignement supérieur »
Rapporteurs : M. Norbert HELLUY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Document d'orientation des formations professionnelles »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

A la suite du Contrat de développement régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), adopté en juin dernier par le Conseil régional, qui définit les grands objectifs de la Région, de l'Etat et des partenaires sociaux signataires, le président du Conseil régional présente un document d'orientations des formations professionnelles. Il rappelle que ce document a été réalisé dans le respect d'une concertation très large et adopté par le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), avant d'être soumis au vote de l'assemblée régionale. Il a été co-construit avec les autorités académiques.

Ce document d'orientation est structuré en 22 domaines de formation. A travers ces domaines de formation, il présente des évolutions propres à chaque secteur de métiers et leurs impacts en matière de besoins en compétences et d'offre de formation régionale.

Prenant en compte les éléments de contexte et de prospective élaborés en lien avec les représentants professionnels régionaux et en tenant compte des orientations stratégiques régionales adoptées dans le cadre du CPRDFOP, dont il est une déclinaison, il définit des orientations pour les trois prochaines années.

Les 22 domaines sont les suivants :

1. Agriculture- Horticulture - Paysage
2. Pêche - Transports maritimes - Élevages aquacoles
3. Bâtiment - Bois
4. Travaux publics
5. Électricité - Électronique - Électrotechnique
6. Structures métalliques - Travaux des métaux
7. Maintenance industrielle - Mécanique - Automatismes
8. Maintenance et carrosserie de véhicules
9. Agroalimentaire
10. Métiers de bouche
11. Transport - Logistique
12. Sanitaire et social
13. Gestion - Administration - Finance - Informatique
14. Hôtellerie - Restauration - Tourisme
15. Arts, spectacles et design
16. Sport - Animation
17. Commerce - Vente
18. Environnement - Propreté - Sécurité
19. Soins personnels
20. Communication et techniques graphiques
21. Textile - Habillement - Cuir
22. Industrie de process

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note avec satisfaction la qualité du document d'orientation, fruit d'une large concertation de l'ensemble des acteurs : le Conseil régional, l'Etat, les autorités académiques, les partenaires sociaux et les réseaux de formation public, privé. Ce document est particulièrement intéressant et reprend les souhaits des signataires du CPRDFOP. Il convient de souligner toutefois qu'il n'a de sens que s'il s'articule avec les orientations stratégiques transversales du CPRDFOP ainsi qu'avec les besoins et attentes des jeunes, des adultes, et des territoires.

Le CESER renvoie aux observations qu'il a formulées à propos du CPRDFOP, en juin dernier, et ne reprend pas ici toutes ces observations qui demeurent valables.

Il note avec intérêt la volonté de favoriser, pour certains domaines de formation, en s'appuyant sur les campus des métiers et des qualifications, les coopérations entre les différents réseaux de formation, initiale et continue. Il souligne néanmoins que cette volonté peut se heurter à la réalité du terrain et souhaite que le Conseil régional soit attentif aux moyens de coopération à mettre en œuvre.

Le document d'orientations montre que, selon les secteurs, il existe de fortes disparités de l'offre de formation en termes de voies de formation (voie scolaire, contrat de professionnalisation, apprentissage et formation professionnelle continue). Ces disparités doivent être analysées pour permettre d'avoir une meilleure connaissance des problématiques dans les secteurs et, le cas échéant, d'évaluer le degré d'implication des acteurs.

Le tableau de synthèse qui figure dans le document montre les disparités qui existent entre les différents domaines de formation concernant la part des femmes dans les effectifs. Cette mise en évidence doit inciter à mener des actions prioritaires dans les domaines les plus « à la traîne » et des actions de diversification des choix professionnels dans ces domaines. Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des 10 chantiers du CPRDFOP. D'autres chantiers et des enjeux transversaux du CPRDFOP, comme la transition énergétique et écologique et le numérique n'apparaissent pas toujours clairement dans chacun des domaines. Le CESER insiste pour que l'on puisse les y retrouver.

Le même tableau de synthèse met en évidence les inégalités de niveaux de formation d'un domaine à l'autre. Le CESER s'interroge sur la faible proportion de niveau IV et V dans certains secteurs – de manière flagrante dans l'agro-alimentaire –, car cela semble dénoter un manque de volonté de certains secteurs à mettre en œuvre et à s'impliquer dans les premiers niveaux de qualification.

En matière d'égal accès de tous à la formation, le CESER sera attentif à l'équilibre entre les territoires afin de permettre à tou.te.s les breton.ne.s d'accéder à la formation et afin de favoriser un développement économique qui n'oublie pas les territoires ruraux et de l'intérieur de la Bretagne. A cet égard, une attention particulière devra être portée sur le développement de certaines formations du supérieur dans les villes moyennes du centre de la Bretagne en fonction des besoins, comme par exemple en management. Par ailleurs, il faudrait penser aux complémentarités entre les formations en présentiel et les formations qui peuvent se faire à distance.

En matière d'évaluation, le CESER réitère, à la suite de sa contribution au CPRDFOP datée du mois de juin 2016, sa proposition de contribuer à la démarche d'évaluation du CPRDFOP (qui comprend le document d'orientations des formations professionnelles), en lien avec la nouvelle mission qui lui est confiée dans le domaine de la contribution à l'évaluation par la loi NOTRe¹, et afin d'éclairer cette évaluation du regard spécifique de la « société civile organisée ».

Enfin, il souligne que le document d'orientation des formations professionnelles devra constituer un appui technique pour nourrir les travaux avec les branches et les travaux qui s'engagent sur les contrats d'objectifs emploi-formation.

¹ Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (« loi NOTRe »)

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Document d'orientation des formations professionnelles

Nombre de votants : 107

Ont voté pour l'avis du CESER : 99

FRIBOLLE Valérie (CCIR), LE PAPE René (CCIR), LECOMTE Dominique (CCIR), LUCAS Evelyne (CCIR), THAUNIER Emmanuel (CCIR), KERBORIOU Edwige (CRAB), JAOUEN Jacques (CRAB), GUEGUEN Michel (CRMA), LE COUVIOUR Olivier (CRMA), NOEL Louis (CRMA), TOURILLON Emmanuelle (CRMA), CARE Patrick (UE-MEDEF), COCHARD Béatrice (UE-MEDEF), LE GAL Christine (UE-MEDEF), SOLLIEC Jean-Bernard (UE-MEDEF), LE FLOHIC Serge (UPA), TRAON Lucien (CPME), LUCAS Didier (Par accord FRSEA-CRJA), PELLERIN Franck (Par accord FRSEA-CRJA), DAUCE Henri (Confédération paysanne de l'Ouest), LEC'HVIEN Pierre (Coordination rurale), MERRET Thierry (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), LE PENHUIZIC Patrice (Par accord FRCIVAM-IBB), LABBE Jean-Yves (Bretagne pôle naval), HUSSENOT Gérald (CRPMEM), LE NEZET Olivier (CRPMEM), JENOT Hervé (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), LE ROUX Philippe (UNAPL), QUILLEROU Sylvère (CNPL), DUPONT Jean-Philippe (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), AMAUGER Isabelle (URSCOP), WESLY Martial (Comité régional de la fédération bancaire française), BOUJARD Françoise (CFDT), CARADEC Michel (CFDT), HELLUY Norbert (CFDT), HINAULT Marie-Madeleine (CFDT), JAGAILLE Patrick (CFDT), JOUINEAUX Chantal (CFDT), LAUTREDOU Véronique (CFDT), LE FAUCHEUR Véronique (CFDT), LEMETAYER Thierry (CFDT), LONEUX Catherine (CFDT), POUPARD Gilles (CFDT), RIOU David (CFDT), SINOUE Marie-Pierre (CFDT), SIRY Joël (CFDT), UGUEN Jacques (CFDT), CAPY Olivier (CGT), COATRIEUX Jean-Edmond (CGT), CORNIL Claudine (CGT), CREACH Stéphane (CGT), LE LOARER Françoise (CGT), LENEVEU Thierry (CGT), PELTIER Jean-Luc (CGT), SAOUTI Nadine (CGT), URVOAS Gaëlle (CGT), COTTIER Annie (CFTC), EUZENES Pierre (CFTC), TANVET Catherine (CFE-CGC), LE DOEUFF Bertrand (UNSA), LE BORGNE Lionel (URAF), GUILLERME Annie (URCIDFF), LAPORTE Nadia (FCPE), ROBERT Guylaine (APEL), CARPENTIER Marie-Christine (URIOPSS), LIPS Marie-Martine (CRESS), ALLOUARD Joseph-Bernard (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), BARBIER Pierre (Coordination des associations de solidarité internationale), PALIN Jacqueline (CROS), KERHOAS Jean (Nautisme en Bretagne), CLEMENT Gérard (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), MORVANT Michel (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), LATIMIER Hervé (Kevre Breizh), RABINE Patrice (Théâtre de Folle Pensée), LE FUR Alain (UNAT), LE BECHEC Carole (Réseau Cohérence), GOMBERT Jean-Emile (Universités de Bretagne), OLIVARD Pascal (Universités de Bretagne), CHARRAUD Alain (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), LEFEBVRE Anne-Claude (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), LE TRAON Jean (IRT B-COM), DOSDAT Antoine (IFREMER), HERPIN Patrick (INRA), DE ROECK Yann-Hervé (France énergies marines), LAOT Bertrand (Union régionale de la Mutualité française), GILBERT Didier (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), GAILLARD Bernard (CRSA), HERITAGE Zoé (IREPS), HERVE Yannick (CRAJEP), DELEUME Marie-Pascale (Eau et rivières de Bretagne), PIRIOU Jean-Yves (Eau et rivières de Bretagne), MAGNANON Sylvie (Bretagne vivante), THOMAS Alain (Bretagne vivante), CLECH Michel (REEB), MOELO Jean-Yves (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), BEVILLON Chantal (Personnalité qualifiée), BONNARD-LE FLOC'H Frédérique (Personnalité qualifiée), COUILLEAU Christian (Personnalité qualifiée), LE MENN Anne (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 8

JOSELIN Joël (FO), KERHAIGNON Annie (FO), LE COURTOIS Eric (FO), LERESTIF Fabrice (FO), SIMON Pierrick (FO), LE QUEAU Serge (SOLIDAIRES), SERRANO Viviane (SOLIDAIRES), CLERY Jean-Marc (FSU)

Adopté à l'unanimité

	Intervention de Mme Anne LE MENN Personnalité qualifiée
--	---

Le document d'orientation des formations professionnelle est un travail de grande qualité, exhaustif, pertinent qui donne une réelle vision des formations initiales et continue sur chacun des 22 domaines sur notre territoire. Il a permis également une collaboration des acteurs et ainsi une meilleure connaissance des missions de chacun.

Pour autant, j'émetts aujourd'hui le vœu que l'État respecte réellement le rôle de chef de file de la région en matière de formation. Ce document d'orientation avait pour objectif d'avoir une vue précise des formations et d'éviter les disparités entre les territoires. Or, nous constatons encore, en 2017 que l'État met en œuvre des actions de formation dans le cadre d'actions de formation conventionnées qui viennent percuter les actions PBF, concurrencer les entrées, avec des résultats peu probants. La coopération initiée depuis une année doit donc être renforcée entre l'État et la région.

De manière plus transversale, il est essentiel que les technologies numériques soient présentes dans toutes les actions de formation, quel qu'en soit le domaine. Pour cela, une mutualisation de plateaux techniques et d'ingénierie de formation est à favoriser, territoire par territoire.

La coopération entre les acteurs de formation doit devenir réelle et permanente, car notre mission est la même ; permettre à chaque breton d'accéder à un emploi pérenne. Je fais confiance à la région pour continuer à initier des rapprochements dans le respect du travail de chacun des acteurs de la formation professionnelle.

Enfin J'espère que l'État, soucieux apparemment de renforcer la formation professionnelle donnera à la Région tous les moyens financiers et organisationnels avec une visibilité à long terme, afin de pourvoir anticiper et permettre à tous les acteurs de travailler avec une plus grande sérénité et ainsi de meilleurs résultats.



Intervention de M. Thierry LENEVEU Comité régional CGT de Bretagne

Lors de la session plénière du 12 juin, la CGT avait soutenu l'avis favorable du CESER sur le Contrat de Plan Régional Emploi Formation. C'est aujourd'hui la déclinaison pratique qui nous est proposé.

La CGT souhaite souligner la qualité du travail d'analyse et de synthèse du document, qui réunit un nombre important d'informations, tout en gardant une bonne lisibilité.

Cependant quelques remarques :

Si l'approche par domaine de formation plutôt que par branche professionnelle est pertinente pour relier le côté transversal de certains métiers, elle ne permet pas cependant de singulariser certains secteurs et enjeux économiques tels que les secteurs maritimes et nautiques, la transition énergétique, l'aide à la personne. Il est dans ce cas difficile de faire la relation entre les orientations de formations et leur adéquation avec les besoins des branches professionnelles.

Pour que ce document ne reste pas une liste d'intentions, il sera essentiel que les moyens suivent pour en assurer la réalisation, dans des conditions optimales. Pour la CGT cela passe par une vision politique et économique de la formation s'appuyant sur une forte notion de service public plutôt que la logique du marché et une approche à long terme de l'économie de la formation.

C'est par exemple par une revalorisation du prix de l'heure de formation, pour que les organismes de formation ne soient pas mis en difficulté financière tout en proposant des services de qualité de formation et d'accompagnement, des conditions de travail sereines pour le personnel. C'est également une valorisation du métier de formateur, que le modèle économique du marché de la formation met trop souvent en situation de précarité.

C'est ensuite une meilleure implication des organismes de formation, dans le recrutement des stagiaires, afin d'éviter les stages insuffisamment remplis et les départs précoces. Cette implication doit se traduire dans la relation Formation/Emploi par une approche d'appels à projet plutôt que d'appels d'offre.

C'est aussi en favorisant une ingénierie de formation pour s'adapter, d'une part aux évolutions des secteurs professionnels et de leurs métiers, et d'autre part aux évolutions techniques et pédagogiques engendrées par le numérique. C'est également par des investissements dans des plateaux pédagogiques de qualité, dans une logique économique de long terme permettant de les optimiser, plutôt que les abandonner, ce que la mise en concurrence des organismes par les appels d'Offre sur 2 ans ne permet pas.

C'est enfin en favorisant une approche prospective et sociale de la formation, par un accompagnement des personnes en changement ou rupture professionnels pour les amener à un véritable projet de vie et projet professionnel qui passent par le développement et la reconnaissance de leurs compétences et qualifications.

Cela suppose des moyens publics. C'est pour cela que notre crainte est que le modèle économique du marché de la formation mette en danger la politique de formation et notamment celle des demandeurs d'emploi. La CGT approuve donc ces orientations, elle sera vigilante dans le suivi de leur mise en œuvre.



Intervention de M. Dominique LECOMTE Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

La volonté du Conseil régional de construire, je cite, « une visée pluriannuelle à travers la définition d'orientations relatives à l'évolution de l'offre de formation professionnelle à 3 ans. » est à soutenir et à concrétiser. Et nous nous félicitons de cette orientation prospective donnée à la politique régionale.

Pour autant, il nous faut avoir le souci permanent de l'efficacité et il nous semble ici essentiel d'enrichir la partie prospective de davantage d'indicateurs et d'objectifs chiffrés. L'état des lieux est riche et détaillé, mais il faut le compléter par des données plus précises sur nos objectifs de formations à trois ans. Nous pourrions alors en évaluer collectivement les impacts sur les offres à maintenir ou à développer.

Par ailleurs, le Document d'orientation proposé aujourd'hui présente une approche globale de l'apprentissage et de la formation continue, ce qui est déjà en soi une avancée.

Cependant, pour développer les formations par alternance, il s'agit maintenant de mener des actions d'orientation qui présentent l'ensemble de l'écosystème de la formation sans ostraciser l'apprentissage.

C'est l'occasion pour nous d'appeler à la plus grande vigilance dans l'ouverture de formations hors apprentissage quand, dans un même domaine d'activité, les formations destinées aux apprentis peinent à remplir leurs effectifs. L'on génère ainsi une concurrence entre formations régionales particulièrement néfaste et contradictoire avec nos efforts communs de promotion de l'apprentissage.

Dans le prolongement de cette remarque, nous observons que les taux d'occupation des formations par apprentissage dans les lycées professionnels bretons traduisent les effets extrêmement néfastes de l'arrêt des BEP en 2008 et de la concurrence stérile, voire destructrice, sur l'apprentissage issue de la mise en place des bacs professionnels en trois ans.

Les taux d'occupation des sections d'apprentissage de bac professionnel en seconde, première et terminale ont perdu 10 points en l'espace de cinq ans.

Le Conseil régional indique qu'il devient impératif d'en réaliser un état des lieux. Nous partageons cette volonté qui doit être engagée en urgence et avec un regard permanent sur l'efficacité de ces formations qui se mesure au travers du taux d'insertion des jeunes bretons en sortie de ces filières.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Mme Annie COTTIER Union régionale CFTC de Bretagne

La CFTC ne peut que saluer le document d'orientation des formations professionnelles. Cette étude montre l'étendue de l'offre en Bretagne.

Cependant la CFTC souhaite que le Conseil Régional soit attentif à l'adéquation entre les aspirations des stagiaires et la réalité du marché de l'emploi. IL lui faudra vérifier la montée en compétence des différents programmes. Il importe de surveiller l'évolution des métiers afin de proposer une offre de formation au plus près de ces mutations notamment numérique pour une formation tout au long de la vie.

La CFTC demande au Conseil Régional de vérifier la parité des places entre jeunes en formation initiale, demandeurs d'emploi et adultes en reconversion professionnelle. Il est important que personne ne reste sans solution de formation afin de satisfaire son besoin de monter en compétence. Le Conseil Régional doit avoir une attention toute particulière sur l'apprentissage dont la plus grande difficulté de mise en œuvre reste de trouver un maître de stage.

La CFTC demande au conseil régional de suivre les statistiques de réussite aux diverses formations proposées afin que personne ne reste sur le bord du chemin de l'emploi.

La CFTC restera aussi attentive à la politique de maintien dans l'emploi et de prévention des risques mise en place par le Conseil régional.



Intervention de M. Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

La FSU intervient ici sur le Document d'orientation des formations professionnelles, l'un des éléments pivots de la déclinaison programmatique du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) adopté au mois de juin dernier. Elle fera aussi quelques brèves remarques sur deux des trois autres dossiers présentés aujourd'hui et portant également sur des chantiers du CPRDFOP - à savoir le Plan de lutte contre le décrochage et le Plan de développement de l'apprentissage.

S'agissant du Document d'orientation des formations, la FSU est plutôt satisfaite de l'avis du CESER et elle partage l'appréciation positive qui a été faite de la qualité et de la précision des analyses dans ce document. Le CESER a raison de souligner que celui-ci aurait cependant gagné en lisibilité s'il avait fait mieux apparaître les orientations stratégiques transversales, plutôt que de mêler celles-ci aux préconisations spécifiques à chaque secteur. La FSU avait elle-même fait cette observation lors de la présentation au CREFOP plénier.

On regrettera qu'en la matière le CESER ne se soit pas penché cette fois sur la recommandation de développer la mixité des parcours, recommandation faite régulièrement et qui apparaît au fil des pages du document. La FSU a déjà fait part de ses réserves sur le sujet, mais elle serait toutefois intéressée par un retour sur les expérimentations qui ont pu être menées.

L'avis du CESER note également à juste titre la nécessité d'analyser les raisons exactes des disparités dans l'offre de formation selon les secteurs, ainsi que celle d'évaluer le degré d'implication des différents acteurs de la formation. Mais en ce qui concerne les formations sous statut scolaire du public, la FSU rappellera tout de même que leur absence dans certains secteurs professionnels ou dans certains territoires ne saurait être imputée aux équipes d'établissement et que celles-ci sont, hélas, de moins en moins associées aux discussions sur l'évolution de la Carte des formations. La FSU ne peut donc que plaider une fois de plus pour que les espaces nécessaires à la consultation des personnels soient enfin mis en œuvre.

S'agissant du Plan de lutte contre le décrochage, la FSU approuve également l'avis du CESER pour l'essentiel. Elle souhaite cependant que la volonté affichée d'harmoniser les pratiques des Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) ne conduise pas à imposer des protocoles identiques à toutes les PSAD, sachant que les bassins et les populations ne se ressemblent pas d'une PSAD à l'autre.

La FSU continue par ailleurs à s'interroger sur la demande réitérée d'un « repérage en continu des décrocheurs » et l'impact possible sur le travail déjà effectué dans les établissements publics de l'Éducation Nationale. La volonté de rendre effectif le repérage du décrochage dans les autres réseaux est la bienvenue ; mais cela ne doit pas avoir d'impact sur ce qui fonctionne déjà de manière satisfaisante dans l'Éducation Nationale, d'autant plus s'agissant du suivi des moins de 16 ans. Rappelons que si la Loi du 5 mars 2014 consacre le rôle des Régions en matière de coordination des actions de lutte contre le décrochage, l'État continue cependant d'exercer ses responsabilités, spécialement en matière de prévention.

Pour autant, en matière de prévention du décrochage, la Région peut également jouer un rôle non négligeable - par exemple en agissant conjointement avec les autorités académiques pour développer une offre de formation diversifiée et de proximité sur tout le territoire répondant aux demandes des jeunes et de leurs familles. La FSU s'est déjà abondamment exprimée sur ce point lors de l'élaboration du nouveau CPRDFOP et elle ne perd pas espoir d'être entendue.

Enfin, s'agissant de l'apprentissage, la FSU ne suivra pas l'avis du CESER. Même si celui-ci fait de justes remarques en matière de santé et de prévention des risques professionnels pour les apprentis, ou encore s'agissant de la mixité dans les formations, le CESER hélas ne se départit pas de son soutien à un Plan régional de développement de l'apprentissage qui déroule toujours les mêmes certitudes et les mêmes recettes quelles que soient les difficultés observées.

La FSU continue à dénoncer le rabattement quasi systématique de la problématique de la formation professionnelle initiale sur la seule promotion de l'apprentissage faite sous couvert d'une information sur les métiers. Force est de constater que le CPRDFOP ne se consacre toujours pas avec le même volontarisme au développement des formations des lycées professionnels publics – à quand un chantier dévolu à la promotion des formations professionnelles et technologiques ?

Qu'on nous permette pour finir de clarifier un point : si la FSU se montre régulièrement critique de la politique de promotion de l'apprentissage, elle ne remet pas en cause la compétence et le dévouement de tous les formateurs des Centres de formation ; pas plus qu'elle ne nie l'implication et la volonté de transmettre l'amour du métier de nombre de professionnels qui consacrent leur quotidien à former des apprentis.

A cet égard leur désir de reconnaissance est compréhensible. Mais alors peut-être comprendra-t-on aussi le sentiment d'injustice et la profonde indignation ressentis récemment par l'ensemble de la communauté scolaire lorsqu'au détour d'une campagne nationale de communication sur sa « vision » de la formation, une grande organisation patronale a pris prétexte du drame du chômage des jeunes pour accuser l'École de ne pas faire son travail !